



DESACCORD NAO 2016

Le 25 janvier 2016

CONSTAT AFFLIGEANT !

Fédération des travailleurs des Industries du Livre, du Papier et de la Communication Cgt

DELEGUE
SYNDICAL
CENTRAL CGT
Eric SYLARD

DSC Adjoint
Jean-Pierre VIAUD

AQUITAINE
Jean-François
MOURALINHO

AUVERGNE LIMOUSIN
Frédéric BULIDON

BRETAGNE PAYS LOIRE
Jean Pierre VIAUD

CENTRE
Christophe CLEMENT

COTE D'AZUR
Emmanuel MASSIMO
Jean-Paul ZAMMIT

IDF EST
Patrice DUDRAGNE

IDF NORD
José MAGALHAES

IDF OUEST
Thierry ARCHER

IDF PARIS
Jamil GHEZAL
Mirsad MEHANOVIC

LANGUEDOC
Jean-Christophe RAMOS
Lionel BODO

LORRAINE CHAMPAGNE
ARDENNES
Jean Marc PAPIIS
Gérard CHARPY

MAUREPAS
Alexandre RAMON
Michaël FERRIERE

MIDI PYRENEES
Patrick MIR

NORD PAS DE CALAIS
Eric SYLARD
Jean-Paul DUMOULIN

PLAISIR CLE ST PIERRE
Philippe VALCKE
Safa ASSOULI

PLAISIR STE APOLLINE
Mourad BOUCENNA
Alain FOUCHARD

PROVENCE ALPES
François PIROLI

RHONE ALPES
Patrick CHOMAT
Pascal DUPUIS

Comment ne pas tenir compte de la richesse d'une entreprise qui détruit 500 millions d'euros d'actions et verse 120 millions de dividendes à ses actionnaires ? Et dans le même temps, paradoxalement, ne lâcher qu'un malheureux 1% aux salariés qui font vivre cette entreprise et font sa richesse !

Pour Thierry RAULIN, c'est terminé ! Circulez, y'a rien à voir !

En effet, selon la Direction, la signature par l'UNSA et la CFE-CGC d'un accord sur les salaires prévoyant seulement 1% d'augmentation générale clôturerait cette négociation.

Pour la CGT, le compte n'y est pas. De plus, la signature de cet accord discrédite l'action syndicale et le mot « collaborateur » prend alors tout son sens.

Les salariés s'interrogent ?

« Comment peut-on revendiquer 4% d'augmentation en intersyndicale, et s'abaisser ensuite à signer à 1%, notamment pour l'UNSA ? »

« Comment peut-on signer un accord sur les heures de grève sans même en avoir discuté ? »

« Comment les salariés peuvent-ils comprendre et faire confiance à de tels représentants syndicaux dans ces conditions ? »

La négociation chez JCDecaux est toujours un moment difficile face à une Direction qui pratique constamment le chantage pour soutirer une signature.

« Vous signez ou je vous en donne encore moins ! »

Puisque la Direction a sabordé la question salariale, la délégation CGT a décidé de quitter cette réunion de dupes du 21 janvier 2016.

En conséquence, la CGT conteste les mesures salariales insuffisantes arrêtées à ce jour et maintient les revendications légitimes des salariés :

- Augmentation générale de 4 % avec un minimum de 60 € par mois ;
- Forfait repas à 14 € et forfait nuitée à 60 € ;
- Ticket restaurant à 8,90 € ;
- Abandon du projet de géolocalisation des itinérants.

SEUL VOTRE SOUTIEN PERMETTRA DE FAIRE VALOIR VOS DROITS ET ABOUTIR A DE MEILLEURS SALAIRES CHEZ LE N° 1 MONDIAL DE LA COMMUNICATION EXTERIEURE